

Procédure d'entretien des véhicules

Chers collaborateurs,

Un contrat cadre national pour l'entretien des véhicules sera mis en place avec EUROMASTER pour toute la flotte du Groupe à compter du 24 décembre 2018.

1. Quels véhicules sont concernés ?

- Véhicules < 3,5T (véhicules de fonction, véhicules de service, véhicules utilitaires)
- Camions poids lourds > 3,5T (*uniquement les pneumatiques et l'entretien mécanique : freinage, suspension, climatisation et système de direction*) + Assistance dépannage
- Engins et véhicules dits « industriels » (*uniquement les pneumatiques*)

2. Quelles prestations sont incluses ?

- Maintenance, révision (*uniquement sur véhicules < 3,5T*)
- Entretien mécanique des camions poids lourds : freinage, suspension, climatisation et système de direction
- Contrôles périodiques des camions poids lourds :
 - Chronotachygraphe analogique et numérique (tous les 2 ans)
 - Limiteur de vitesse analogique et numérique (tous les ans)
- Contrôle technique (*uniquement sur véhicules < 3,5T*)
- Pneumatiques + gardiennage des pneus
- Remplacement et réparation de pare-brise : la franchise sera prise en charge par Euromaster puis refacturée à l'entité concernée (*uniquement sur véhicules < 3,5T*)

3. Exception pour la maintenance des véhicules en LOA chez Credipar ou en LLD

Attention ! La maintenance est incluse dans tous les contrats Credipar dans la limite de 80 000 km : l'entretien du véhicule devra alors obligatoirement se faire chez un concessionnaire Peugeot muni de votre carte grise.

Il vous revient de respecter le programme d'entretien préconisé par le constructeur et stipulé dans le carnet d'entretien du véhicule.

Il en va de même pour les véhicules en LLD chez les loueurs tels que Parcours, Alphabet, Leaseplan...

4. Procédure de prise en charge Euromaster

La liste des immatriculations du parc a été transmise à Euromaster et sera mise à jour quotidiennement. Tout véhicule extérieur à la flotte du Groupe ne pourra bénéficier des avantages du contrat cadre. En cas de refus de prise en charge d'un véhicule, merci d'appeler ou de faire un mail à l.riquart@funecap.com.

Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne sur le lien suivant : <https://businesspro.euromaster.fr/> ou contacter directement le garage par téléphone.

Il vous suffira ensuite de vous présenter au garage Euromaster choisi muni de votre carte grise.

5. Facturation

Il n'y aura plus aucune avance de frais, ni de facture à envoyer à la comptabilité par les collaborateurs.

Euromaster facturera mensuellement les prestations à l'entité auquel le véhicule est rattaché. Toutes les factures seront envoyées à notre comptabilité à Paris pour règlement.

Par conséquent, aucune note de frais ou facture d'autre garage concernant ces prestations sur les véhicules de la flotte ne sera acceptée sans validation préalable des Moyens Généraux.

Des dérogations pourront être octroyées selon les cas.

Pour ce faire, merci d'adresser votre demande **au préalable** par mail aux Moyens Généraux à : l.riquart@msxi-euro.com

06.49.74.30.57.

Merci à tous pour votre collaboration !



Laura Riquart
Responsable Adjointe Moyens Généraux